

"Delors: à présent, une Europe à deux vitesses?" dans The Guardian (19 avril 1989)

Légende: Le 19 avril 1989, le quotidien travailliste britannique The Guardian se demande si le plan Delors sur l'Union économique et monétaire (UEM) va contribuer à créer une Europe à deux vitesses.

Source: The Guardian. 19.04.1989. Manchester: The Manchester Guardian and Evening News Ltd. "Delors: now for two-speed EC?", auteur:Huhne, Christopher , p. 15.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/delors_a_present_une_europe_a_deux_vitesses_dans_the_guardian_19_avril_1989-fr-9f43953e-aed7-4a92-977c-275bc86ce80f.html

Date de dernière mise à jour: 05/07/2016



Delors: à présent, une Europe à deux vitesses?

La controverse suscitée par le rapport Delors sur une monnaie unique européenne a souligné de curieuses ambiguïtés dans la politique du gouvernement vis-à-vis de la Communauté européenne. Pour la deuxième fois en moins de douze mois, le chancelier de l'Échiquier et le Premier ministre ont exprimé clairement leur opposition de principe aux engagements auxquels ils avaient préalablement souscrit dans des documents officiels de la Communauté européenne. Au mieux, cela ressemble à de l'incompétence. Au pire, cela peut être interprété comme de la mauvaise foi.

Le dernier exemple porte sur la controverse concernant le comité de M. Delors. Le Conseil européen de Hanovre – le sommet de la Communauté européenne auquel M^{me} Thatcher représentait la Grande-Bretagne – a publié le communiqué suivant en juin dernier: «Le Conseil européen rappelle qu'en adoptant l'Acte unique, les pays membres ont confirmé l'objectif de réalisation progressive de l'Union économique et monétaire (UEM). Ils ont décidé d'examiner, lors du Conseil européen de Madrid, en juin 1989, les moyens de parvenir à cette union. À cette fin, ils ont décidé de confier à un comité la mission d'étudier et de proposer les étapes concrètes devant mener à cette union.»

Les 17 membres du comité, parmi lesquels on dénombre 12 gouverneurs de banques centrales, ont mené à bien leurs délibérations la semaine dernière. Leur rapport, publié lundi, reflète clairement ce qui est présenté comme la position «pragmatique» de M. Karl Otto Poehl de la Bundesbank et de ses collègues de Grande-Bretagne et des Pays-Bas.

Ce document met l'accent sur les énormes difficultés qui s'opposent à la monnaie unique. Le rapport insiste aussi sur la nécessité d'un rapprochement des performances des économies européennes avant qu'elles ne puissent renoncer au droit à fixer leurs propres taux de change pour rectifier des problèmes de balance des paiements ou pour poursuivre une politique de lutte contre l'inflation. En d'autres termes, ce document fournit de nombreux arguments à l'appui de la doctrine du «moment inopportun». Cette conception des choses a bien servi le gouvernement britannique en lui permettant de dissimuler l'opposition catégorique de M^{me} Thatcher au Système monétaire européen de taux de change fixes mais ajustables.

C'est en fait la ligne adoptée avec une certaine gêne par M. Robin Leigh-Pemberton, le gouverneur de la Banque d'Angleterre. Il a déclaré que le rapport était bien conforme au mandat du comité Delors et qu'il démontrait les «changements fondamentaux et de longue portée que représenterait l'UEM pour la souveraineté nationale». Il a aussi mis l'accent sur les conclusions minimalistes du rapport.

Dans les coulisses, les hauts responsables des banques centrales ont déclaré que la mise en place d'une monnaie unique avait peu de chance de se produire de leur vivant et qu'il faudrait peut-être attendre 50 ou 60 ans pour que cela se fasse. Les Allemands, par exemple, étaient-ils vraiment prêts à faire face à un afflux soudain de travailleurs portugais parce que leur pays, pour s'adapter à un changement de circonstances, n'avait plus la possibilité de dévaluer l'escudo et ne pouvait désormais recourir qu'à une augmentation du chômage et de l'émigration?

M. Lawson, toutefois, est allé bien au-delà de la doctrine du moment inopportun. S'il a bien affirmé que le moment d'établir le nouveau traité nécessaire à la création de l'UEM n'était pas encore venu, il a aussi déclaré que l'UEM nécessiterait une «union politique, la création d'États-Unis d'Europe, qui ne sont envisagés ni actuellement ni dans un avenir prévisible». Sa conception de la Communauté est celle d'États-nations indépendants – l'Europe des patries du Général de Gaulle. «Nous nous refusons à accepter le transfert de souveraineté impliqué», a déclaré M. Lawson.

La position de M. Lawson serait probablement appuyée par la plupart des Britanniques. Cependant, si telle est la position qu'avait l'intention d'adopter le gouvernement, pourquoi alors a-t-il consenti à la création du comité Delors? Et pourquoi a-t-il accepté de signer un nouvel engagement vis-à-vis de l'UEM avec l'Acte unique européen – l'amendement au Traité qui prépare la voie pour le vote à la majorité qualifiée sur de nombreuses mesures parmi celles qui sont nécessaires pour la création d'un marché européen unique d'ici 1992? Il n'a fait que se préparer des ennuis et a créé un contexte idéal dans lequel se faire accuser de

mauvaise foi. Il risque également de se faire entraîner par les circonstances dans la direction qu'il ne veut pas prendre.

Ce n'est pas la première fois qu'il agit ainsi. Il a fait marche arrière exactement de la même manière concernant certaines des dispositions relatives à 1992. Dans l'Acte unique, M^{me} Thatcher a accepté «un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée selon les dispositions du présent traité». Cela signifiait, comme le reconnaissent toujours de nombreux Européens, la fin des contrôles douaniers au sein de la Communauté. Toutefois les ministères des Finances et de l'Intérieur ont invoqué des dispositions de détail selon lesquelles les articles précédents «ne font pas obstacle aux interdictions ou restrictions d'importation, d'exportation ou de transit, justifiées par des raisons de moralité publique, d'ordre public, de sécurité publique». Autrement dit, ils tiennent après tout à préserver les contrôles frontières.

Ces événements ont apparemment donné un nouvel élan au groupe dit de Schengen. Il s'agit en fait d'un modèle de la manière dont un petit groupe de pays membres de l'Union européenne peuvent aller de l'avant sans les retardataires. Dans l'accord qu'ils ont conclu en 1985, cinq des États membres d'origine – l'Allemagne, la France et les pays du Benelux – se sont mis d'accord pour abolir les frontières intérieures en 1990 et pour adopter les politiques en matière d'immigration et de visas nécessaires à cet égard.

Il s'agit clairement du premier pas vers une Europe à deux vitesses, dans laquelle les enthousiastes font des progrès plus rapides vers l'intégration et la formation d'un super-État européen. S'il ne s'agissait que de cela, les Britanniques n'auraient pas de raison de s'inquiéter et nous pourrions souhaiter bonne chance à ces pays. Toutefois, cet accord a pour corollaire que les contrôles entre les États Schengen et les autres seront aussi rigoureux que les plus drastiques qui existent aujourd'hui.

D'un premier abord, il ne semble guère y avoir de parallèles avec la monnaie commune européenne, ne serait-ce qu'à cause de la position minimaliste adoptée par la Bundesbank. Mais il se pourrait bien que celle-ci ne jouisse de moins d'influence en la matière que ne le souhaiteraient les Britanniques. Ses objections ne furent pas prises en considération en 1979 lorsqu'elle s'opposa à la création du Système monétaire européen. La loi garantissant son indépendance pourrait être modifiée, et le système européen de banques centrales proposé par le comité Delors, s'inspire déjà en large mesure du modèle fédéral américain et de l'indépendance de la Bundesbank.

Si les Français et les Allemands poursuivent la mise en œuvre de la monnaie unique, surmontant toutes les difficultés légales qui pourraient découler d'une objection britannique, même la doctrine du moment inopportun ne ferait plus longtemps l'affaire. Cette perspective serait très préoccupante pour de nombreux décideurs britanniques, particulièrement ceux, qui à l'instar du gouverneur [de la Banque d'Angleterre] se soucient le plus du rôle de la City comme centre financier européen.

Durant les années 70, la question de l'intégration européenne a été reléguée au second plan sous l'effet des deux crises pétrolières et de l'effondrement du système de taux de change fixes de Bretton Woods (dans ce contexte le rapport Werner promettant l'UEM pour 1980 semblait bien moins ridicule qu'aujourd'hui). Mais ce climat évolue progressivement. L'amélioration des économies de la CE ces dernières années peut être en partie attribuée à un essor des investissements en préparation aux possibilités qu'offrira l'ouverture des marchés en 1992. Le succès perçu de cette entreprise a relancé le débat en faveur d'une nouvelle intégration et même suscité une vague d'intérêt dans des pays tels que la Norvège ou l'Autriche qui jusqu'à présent ont résisté à la tentation d'adhérer. Le potentiel de l'après-communisme en Europe de l'Est ouvre des perspectives encore plus larges. De plus les proclamations sur l'intégration européenne, consacrées par le Traité, sont plus puissantes que ne semblent le croire de nombreux sceptiques britanniques et elles créent un cadre dans lequel les différends sont limités par l'entente sur les objectifs.

En bref, le moment est peut-être venu pour les Britanniques de renoncer à leur tiédeur envers l'Europe et de prendre position dans un sens ou dans l'autre. La Communauté européenne n'a jamais représenté une version grand modèle de l'Association européenne de libre-échange. L'option scandinave d'un libre-échange avec la Communauté européenne exempté de la politique agricole commune, l'aspect le plus

pernicieux des dispositifs communautaires, ne nous a jamais été offerte.

De plus, cette option exclut les pays de l'AELE des activités de définition des normes des produits, services et qualifications. Surtout, la perspective d'une association même lâche repose sur la supposition que les pays de taille moyenne bénéficient d'une souveraineté économique qui est en quelque sorte «perdue» ou «transférée» au groupe. Les événements des dix dernières années, dans le cadre de l'engagement pris par le G7 de stabiliser les taux de change, ont persuadé jusqu'à M. Lawson de sa fausseté pure et simple.

De plus en plus, la souveraineté sur les questions économiques, en particulier concernant les devises, ne peut être exercée pleinement que si nous agissons ensemble. Les questions importantes, que le comité Delors a seulement commencé à traiter à moitié, concernent les conditions dans lesquelles cette coopération se déroulera et les mesures garantissant la répartition équitable de ses avantages.